

LASHILE BEAUTY FULL STORE UNLIMITED rappelle Good Burn



- Noms des modèles ou références concernés : **Good Burn Sans Sucres Ajoutés - gummies à mâcher**
- Marque : **Lashilè Beauty**
- GTIN 3760302229079 Lot T3333A et T3333 Date de durabilité minimale entre le 30/11/2025 et le 30/11/2026
GTIN 3760302229079 Lot T3334 Date de durabilité minimale entre le 30/11/2023 et le 30/11/2025
- Conditionnements : **Pilulier de 60 gummies à mâcher**
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/11/2023 au 22/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **NA**
- Informations complémentaires : **/**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Officines, Parapharmacies, E-commerce, Instituts de beauté, Parfumeries, Salons de Coiffure, Revendeurs agréés.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Arrêté du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire publié le 17/04/2025. Risques de santé notifiés par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation) pour la plante Garcinia Cambogia.**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **Risques potentiels : hépatiques, cardio-vasculaires et digestifs.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 28 juin 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Arrêter la consommation du produit. La modalité de compensation dépendra du point de vente.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre